

Le long chemin des victimes de la route

Publié le jeudi 14 octobre 2010 à 07H16

Les 7 300 signatures de la pétition contre la délinquance routière ont été remises au gouvernement, hier. Depuis la mort de leurs enfants, plusieurs familles de victimes se sont engagées au sein d'associations. Elles militent pour que les chauffards soient plus sévèrement punis.



Ils se revoient régulièrement au tribunal, où ils viennent se soutenir mutuellement. Hier matin, c'était au tour de Nathalie, « jamais d'accident en vingt-cinq ans de permis », qui a perdu sa fille de 16 ans, Alicia, dans une collision à Bourail, en mai 2009.

Hier, elle est revenue devant la justice pour le procès en appel du chauffard qui avait tué sa fille. Tous ont assisté au procès avec le même regard sévère qu'ils jettent sur l'institution judiciaire depuis la première fois où ils ont dû s'y coller, du côté des victimes.

« Au début, on croit qu'il existe une justice, commence Rémi Bouju, le père de Julien, décédé au début de l'année, au retour d'une soirée à la Baie-des-Citrons passée avec des copains. Le problème, c'est que les juges sont trop laxistes, estime-t-il. Ils n'appliquent pas les lois. Dans la plupart des cas, ceux qui provoquent la mort sur les routes ne vont jamais en prison. » Pour ces familles de victimes, le principe de « l'individualisation de la peine », qui impose au juge de faire du cas par cas, ne trouve aucune grâce. Savoir qu'un primo-délinquant n'est pas automatiquement condamné à une peine de prison ferme -- qui peut être aménagée en deçà de deux ans -- semble tout autant incompréhensible. C'est pourtant ce qui est prévu par la loi. Rémi estime toujours que la condamnation du conducteur à l'origine de la mort est insuffisante. C'est pour cela qu'il a décidé de citer devant le tribunal les parents du jeune homme pour engager leur responsabilité. C'est pour cela aussi que, lorsque ces familles de victimes réclament « justice », on croirait parfois entendre le mot « vengeance ».

La condamnation ne sera donc jamais assez forte. « En étant aussi léger, on encourage les gens à continuer à s'en foutre, poursuit Rémi. Du coup, on ne se sent pas soutenus. C'est insupportable. » Nathalie va au-delà. Elle-même a été grièvement blessée dans l'accident et en garde des séquelles. « Dans cette affaire, je n'ai pas l'impression d'avoir été considérée comme une victime. Devant le tribunal, j'ai eu la sensation que notre présence était tout juste tolérée. »

Devant une telle détresse, les sentiments sont sans doute exacerbés.

Si elles se retrouvent régulièrement au tribunal ou au sein de leur association, ces familles de victimes expliquent que c'est aussi pour les autres qu'elles veulent agir. « Nous, on sait que nos enfants ne reviendront pas », explique Jacqueline. Son fils, Franck, avait été tué devant Almaméto. « En revanche, il y a d'autres victimes à éviter. En même temps, si notre action peut permettre de

rendre l'honneur à nos enfants...»

Pour Rémi, la mort de son fils cadet a entraîné un autre drame : le suicide de son fils aîné, qu'il avait rendu public dans un courrier adressé au garde des Sceaux. « Il n'avait pas supporté la mort de son frère ni de continuer à voir son meurtrier », indique Rémi. Lui continue à vivre en supportant ces épreuves. « J'aimerais juste qu'on ne parle plus d'accident lorsque le conducteur a bu ou fumé, mais de véritable meurtre. Sur la route, il n'y a pas de fatalité. »

P. Chatel

Le soutien de gouvernement

« Les conséquences de la délinquance routière sont des préoccupations que nous partageons. » Philippe Gomès, président du gouvernement, et Yann Devillers, membre en charge des questions de sécurité routière, ont reçu les membres de l'association DRNC (Délinquance routière en Nouvelle-Calédonie). Les 7 321 signatures de la pétition leur ont été remises. « Nous allons soutenir cette pétition auprès du garde des Sceaux », a assuré Philippe Gomès, qui s'est dit résolu à lutter contre la criminalité routière « pour qu'elle ne soit plus acceptée comme une fatalité ». Les élus ont ainsi rappelé les mesures initiées par le gouvernement dans ce sens. Une campagne de communication « choc », à l'anglo-saxonne, devrait voir le jour prochainement. Une formation obligatoire dans les collèges, pour les jeunes de 11 à 14 ans, qui se concrétisera par une attestation de sécurité routière. Des centres de contrôle techniques doivent voir le jour à La Foa (février 2011), à Houaïlou (avril 2011) et à Koné (juin 2011), avant le vote de la loi qui doit moderniser le dispositif du contrôle technique. Parmi les autres mesures annoncées, l'injection de 3 milliards par an pour améliorer l'état des routes.

P. Chatel